

# SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE GIEZ

Mardi 17 décembre 2013, Grande salle, 20 heures.

L'Assemblée est dirigée par M. Jean-Marc Buchillier, Président.

Avant de débiter la séance le Président rappelle que nous fonctionnons depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013 sous la nouvelle loi sur les communes et que les adaptations au règlement seront apportées prochainement.

3 assermentations sont demandées :

Mme Piguet Leticia	M. Piguet Philippe	M. N'Goran Serge
--------------------	--------------------	------------------

3 personnes suivent également le Conseil au titre d'auditeur.

L'appel nominal révèle la présence de 42 membres sur 62. Le Conseil peut donc délibérer.

## 1. Ordre du jour

- Assermentations au Conseil Général
- Appel
- Lecture du procès-verbal de la dernière séance
- Communications de la Municipalité
- Budget 2014 de la Bourse communale
- Travaux d'assainissement
- Divers et propositions individuelles

## 2. Lecture du procès verbal de la dernière séance

Suite à la lecture, le vice-président, Jean-François Jeannin, indique qu'il n'a pas officié au titre de vice-président pour l'élection du Président du fait qu'il était absent pour cause d'hospitalisation.

Suite à sa lecture, le procès-verbal du 11 juin 2013 est accepté à l'unanimité.

## 3. Communications de la Municipalité

**Jean-Daniel Cruchet, Syndic (Administration générale, Finances, Aménagement du territoire)**

- Nathalie Bétrix est absente pour un congé sabbatique de 5 mois en Australie. Elle reprendra son poste de Municipale le 15 avril 2014.
- Il y a eu des problèmes avec le chauffage à bois. Des mesures sont prises par la Municipalité.
- Après 19 ans, Mme Harnischberg prend sa retraite et est remerciée devant le Conseil. Mme Cindy Pavid, nouvelle Secrétaire Municipale, est présentée au Conseil. Mme Maradan, boursière depuis 2002 va également quitter son poste après le bouclage 2013. Une nouvelle boursière est recherchée.

### **Chantal Herren (Affaires sociales, Voirie, Travaux public)**

- Gazette de Giez : pour l'instant la gazette a fait l'objet d'éloges. Si les citoyens ont des remarques, des propositions, ils peuvent s'adresser directement à Chantal Herren.
- Rencontre des aînés : une rencontre a eu lieu récemment mais seul des personnes de plus de 90 ans sont venues. Chantal Herren va regarder pour favoriser la venue de personnes plus jeunes.
- Parcelle 54 : pour l'instant le préavis à ce sujet est reporté. Pour l'instant la parcelle 54 servira pour le dépôt du matériel des travaux.

### **Hervé Kemmling (Forêts, Terrains communaux, Déchetterie, Strid, Service du feu, Pci)**

- Samedi après-midi, il y aura la distribution des sapins de 15h00 à 18h00 au local de Serge Pidoux, employé communal.

## **4. Budget 2014 de la Bourse communale**

**M. Jean-Daniel Cruchet**, Syndic donne lecture du préavis municipal.

**M. Christian Duvoisin**, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de la commission.

La Commission n'a pas de commentaires spécifiques vu que les principaux points ont été détaillés dans le préavis communal.

La Commission propose au Conseil d'accepter le budget 2014 de la bourse communale tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

La parole n'étant pas demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis.

Le budget est accepté à l'unanimité.

*Le Président formule une requête pour que les membres du conseil reçoivent des informations plus détaillées, notamment une comparaison avec l'exercice précédent.*

## **5. Travaux d'assainissement**

*Le préavis porte sur Demande de crédit d'investissement de CHF 2'141'543 pour la réalisation des travaux du réseau Eaux Claires / Eaux Usées, pour effectuer la réfection des conduites de défense-incendie et des aménagements routiers ainsi que pour la surveillance des travaux - Périmètre : Route de Grandson / Route d'Orges / Ch. de la Outre / Ch. des Bruannes / Rte du Vesin*

**M. Nicolas Rouge**, Municipal donne lecture du préavis municipal. Compte tenu de la taille du préavis et de l'importance des investissements, la lecture est accompagnée d'une présentation Powerpoint.

En marge du préavis, M. Rouge indique qu'une information a été donnée le 6 novembre aux propriétaires. De plus, tous les dossiers ont été donnés aux services concernés du Canton pour obtenir leur préavis. A l'heure actuelle, les réponses sont positives et les petites adaptations à apporter ne remettent pas en

cause le projet. Dès 2014, l'Etat subventionnera à nouveau les Communes pour les travaux sur la route cantonale qui traverse le village. Pour Giez, cela représente entre 15 et 20 % sur un montant de CHF 700'000. Si le Conseil donne son accord ce soir, une mise à l'enquête publique pourra débuter en janvier 2014.

**Le Syndic, Jean-Daniel Cruchet**, donne des précisions sur l'emprunt maximum possible de 1'750'000 et le plafond d'endettement qui ne sera pas dépassé. Il donne des projections en tenant compte d'un emprunt possible à 2.05 % (après consolidation) et l'amortissement sur 30 ans, soit CHF 94'000 de coût de fonctionnement. Il confirme que le taux d'impôt ne sera pas modifié lors de cette législature et prévoit un relèvement du prix du m<sup>3</sup> de l'eau claire de 30 à 40 centimes.

**M. Christian Duvoisin**, rapporteur de la Commission des finances donne lecture du **rapport de la Commission des finances**.

La Commission relève deux points

- Le chemin de la Outre ainsi que la Outre doivent être épurés selon un devis de CHF 120'000 afin que la partie est du village soit entièrement épurée.
- Le collecteur sus Goumoëns, partie supérieure, n'est pas en adéquation avec notre règlement communal et demande que le règlement soit mis à jour.

De plus, la Commission demande à ce que la Municipalité tienne compte des futures subventions cantonales pour les traversées des routes cantonales dans les localités.

Le Président prend la parole et demande à la Commission de clarifier si elle demande bien à la Municipalité d'intégrer dans cette phase des travaux sur le chemin de La Outre et d'attribuer un montant supplémentaire qui n'est pas prévu dans le budget présenté dans le préavis Municipal, de CHF 120'000 à prélever sur les fonds cités. Vu la réponse positive de la Commission, le Président propose de reprendre ce point après la lecture du rapport de la Commission ad-hoc.

**M. Bertrand Herren**, rapporteur de la Commission ad-hoc donne lecture du **rapport de la Commission ad hoc**.

La Commission soutien le préavis municipal, mais formule trois propositions à la Municipalité.

- Sur le projet initial figure la réfection sus Goumoëns. Ce tronçon est partiellement en séparatif, ce qui dégagerait un flux financier qui pourrait être investi sur le prolongement des travaux sur le chemin de La Outre ;
- Un concept d'éclairage public doit être étudié en respectant une bonne esthétique pour ne pas enlaidir le charme de notre village, tout en respectant la sécurité et le confort des habitants ;
- Vu qu'elle s'interroge sur l'opportunité de cadastrer 67 m<sup>2</sup> de la parcelle 54, la commission estime que ce point devrait être présenté et discuté au Conseil général pour qu'il prenne position.

Le Président résume la position de la Commission ad hoc et comprend que celle-ci est d'accord mais qu'elle formule trois remarques, dont la première qui rejoint partiellement celle de la Commission des finances.

Il propose de d'abord se pencher sur les remarques des deux commissions et, le cas échéant, de les passer au vote puis de revenir ensuite sur le préavis dans son intégralité. Il les reformule en quatre points : Chemin de La Outre ; modification du règlement communal ; Eclairage public ; Parcelle 54. Il demande s'il y a des commentaires ou objections sur cette manière de procéder. Ce n'est pas le cas.

- **Chemin de La Outre pour un devis supplémentaire de CHF 120'000 et compensation en sus Goumoëns**

M. Nicolas Rouge prend position sur la proposition de La Outre et indique que la Municipalité partage la proposition des deux commissions. La Municipalité avait intégré ce point dans son analyse initiale, mais y a renoncé pour des questions budgétaires. Il existe un devis de CHF 120'000 pour la partie de La Outre.

La Municipalité est par contre défavorable en ce qui concerne de reprendre Sus Goumoëns en considération que ces installations ne sont pas en séparatif. La Commission ad-hoc a pris note des précisions et retire son souhait sur ce point.

Le président propose de voter sur l'amendement de la Commission des finances qui modifie trois points du préavis :

**La commission des finances propose d'intégrer dans cette phase des travaux le séparatif sur le Chemin de la Outre jusqu'à la borne hydrante 54 pour un devis de CHF 120'000 portant le montant prélevé à la bourse communale à CHF 420'000, amorti par prélèvement au fonds d'investissement des eaux et investissements divers.**

Le président invite le Conseil à passer au vote :

L'amendement est accepté à l'unanimité.

- **Modification du règlement communal d'épuration des eaux**

M. Nicolas Rouge indique que le règlement qui date de 2005 n'est plus d'actualité par rapport à des évolutions, notamment à la jurisprudence qui délimite les installations publiques des installations privées.

M. Jacques Miéville demande que le problème de règlement soit clarifié pour éviter des cas similaires à Sus Goumoëns à d'autres endroits dans la Commune.

Le syndic indique que la Municipalité avait, à l'époque, eu le souci de ne pas engager la commune trop loin. Ce règlement a été approuvé par le Conseil d'Etat, mais que la jurisprudence a changé depuis. Pour ce qui concerne le Clos d'Amont, il y a un plan de quartier avec une convention signée devant notaire, sauf erreur.

L'amendement suivant est présenté.

**La Municipalité doit actualiser et mettre à jour le règlement communal sur l'évacuation des eaux d'octobre 2005, dans le cadre et en parallèle de cette phase des travaux.**

L'amendement est soumis au vote.

Il est accepté à l'unanimité, moins 2 abstentions.

- **Eclairage public**

Il est précisé que la Commission a une attente sur ce point mais qu'il ne s'agit pas d'un amendement. Le Président demande à la Municipalité de prendre acte de cette remarque.

- Parcelle 54 : décastrer 67m2

Le rapporteur de la Commission indique que la question était de déterminer s'il n'y aurait pas un risque réel d'augmenter la vitesse, sans un avantage réel.

M. Rouge indique que le trottoir devrait être systématiquement du même côté. De plus, cette parcelle ne devrait plus offrir le même champ de vision dans le futur. Il propose que ce point soit laissé dans le préavis. Le syndic mentionne que ce changement a été présenté au Service des routes et qu'il n'a pas formulé de remarque.

M. Eric Kemmling indique qu'il s'agit d'un carrefour où il y a beaucoup de piétons. M. Jean-François Jeannin indique que la logique veut que 2 véhicules, dont un agricole, puissent se croiser sans mettre en péril les gens qui se trouveraient sur le trottoir. Actuellement, deux véhicules se croisent difficilement. M. Lämmler demande s'il y a un projet sur la route du Cheminet, par exemple en matière de sens unique. M. Nicolas Rouge lui répond que cela ne fait pas partie de cette phase du projet, mais prend note pour des projets futurs. M. Daniel Hess confirme la position de M. Jeannin. M. Schaller abonde dans le sens des précédents intervenants et demande si des éléments permettant de réduire la vitesse en amont pourraient être installés.

Vu qu'il ne s'agit pas d'un amendement, il est demandé à la Municipalité de prendre en compte les vœux de la Commission ad-hoc en procédant à décastrer uniquement si cela s'avère nécessaire.

Avant de passer au vote, le Président invite le Conseil à prendre la parole sur le projet complet.

M. Miéville relève qu'il ressent un manque de clarté entre les Commissions et la Municipalité, notamment sur certains plans. De plus, il y a une divergence entre la Commission des finances et la Municipalité en matière d'augmentation d'impôt.

M. Rouge relève que la promesse faite par la Municipalité de ne plus changer les impôts avant la fin de la législature sera tenue. En ce qui concerne le prix de l'eau, chaque augmentation de 10 centimes donne un gain de CHF 5'000 pour la bourse communale, d'où une augmentation de 40 centimes pour CHF 20'000. C'est pourquoi la présentation Powerpoint a intégré des exemples sur les sujets mentionnés (impôts ; prix de l'eau).

M. Duvoisin indique que les impôts, taxes et le prix de l'eau allaient augmenter au vu des chiffres mentionnés (différence entre les revenus et les coûts de fonctionnement). Il est donc possible que les impôts vont augmenter lors de la prochaine législature.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis :

- a) La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de mise en séparatif des secteurs route de Grandson – route d'Orges – chemin des Bruannes – Sous Goumoens – Chemin de La Outre (BH 54).**
- b) De décastrer une surface d'environ 67 m<sup>2</sup> de la parcelle 54.**

- c) Un crédit de CHF 2'261'543 lui est accordé à cet effet. La subvention ECA viendra en déduction de ce montant.
- d) Un montant de CHF 420'000 sera financé par la trésorerie générale et amorti par prélèvement au fonds Epuration des eaux (compte no 28.00.00) et Investissements divers (compte no 28.20.00) du bilan. Le solde étant financé par un emprunt aux meilleures conditions dans l'établissement bancaire de son choix.
- e) La Municipalité doit actualiser et mettre à jour le règlement communal sur l'évacuation des eaux d'octobre 2005, dans le cadre et en parallèle de cette phase des travaux.

Le préavis amendé est accepté à l'unanimité, avec un avis contraire, sans abstention.

#### 6. Divers et propositions individuelles

- M. Benoît Kemmling indique que les fenêtres de l'avant se passent bien et que le but est également de faire.
- Mme Stutz indique que la dernière fenêtre de l'avant aura lieu le 24 décembre avec un service à 11 heures qui est agrémenté par un violoniste avec un vin chaud / thé à la cannelle.

La parole n'étant plus demandée, le président met un terme au Conseil à 22h30.

Un repas est servi.

Ainsi fait à Giez, le 17 décembre 2013

Le Président

Jean-Marc Buchillier

Le Secrétaire

Bernard Milliet